

Séance du 17 février 2023

Délibération n° 2023_18

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Etaients présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaients absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry et LARGEAU Brigitte.

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie C, pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie C
- il sera chargé de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} avril 2023.

Pour extrait conforme,
Saint-Martin-d'Oney, le 23 février 2023
Le Maire,
Philippe SAËS

